

Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



Auto-évaluation de la COVID-19

Le Tribunal des services financiers (le « Tribunal ») a élaboré l'auto-évaluation de la COVID-19 (l'« auto-évaluation ») ci-jointe pour déterminer si les participants à une audience peuvent se présenter en personne aux bureaux du Tribunal¹. Le Tribunal a également élaboré un questionnaire d'évaluation (le « questionnaire ») que le greffier utilisera, après avoir reçu les auto-évaluations, pour évaluer/réévaluer les participants à une audience tenue en personne le jour de l'audience.

L'auto-évaluation et le questionnaire sont tous les deux fondés sur les conseils, recommandations et instructions du médecin hygiéniste en chef conformément au [Règl. de l'Ontario 364/20, tel que modifié par le Règl. de l'Ontario intitulé Règles pour les régions à l'étape 3](#) pris en application de la [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\)](#). L'auto-évaluation et le questionnaire pourront être modifiés en fonction des futures directives ou exigences que pourrait établir la province, une municipalité ou la santé publique et des ordonnances du Tribunal.

Ni l'auto-évaluation ni le questionnaire ne doivent être utilisés comme outil d'évaluation clinique et ils ne remplacent pas les conseils, diagnostics et traitements médicaux ou les conseils juridiques. En cas d'incompatibilité entre le présent document et une loi, une ordonnance ou une directive de la ministre de la Santé, du médecin hygiéniste en chef ou du Tribunal, la loi, l'ordonnance ou la directive prévaut.

Tous les participants à une instance (y compris les membres du comité d'audition, les parties, les témoins et les avocats et conseillers juridiques) doivent remplir l'auto-évaluation et le questionnaire, et les déposer auprès du greffier² avant de se présenter en personne au Tribunal, sauf ordonnance contraire du Tribunal. Celui-ci utilisera les résultats de l'auto-évaluation et du questionnaire pour déterminer si une personne peut se présenter en personne aux bureaux du Tribunal relativement à l'instance.

Faute de remplir et de déposer l'auto-évaluation et le questionnaire, une personne ne pourra pas entrer dans les bureaux du Tribunal. Les personnes qui remplissent et déposent l'auto-évaluation et le questionnaire pourront se présenter dans les bureaux du Tribunal, selon la décision que le Tribunal ou le greffier prendra en vertu des réponses de l'auto-évaluation et du questionnaire.

Les participants qui souhaitent se présenter en personne aux bureaux du Tribunal doivent d'abord remplir et déposer la présente auto-évaluation avant l'audience, en suivant les directives du Tribunal ou du greffier. S'il est déterminé qu'ils peuvent se présenter en personne, ils devront faire ou refaire une évaluation en remplissant ou confirmant le questionnaire au début de chaque journée de présence en personne afin de déterminer s'ils peuvent entrer dans les bureaux du Tribunal.

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario recommande aux personnes qui ont des symptômes semblables à ceux de la COVID-19 de s'isoler, idéalement chez elles, et d'appeler leur fournisseur de soins ou Télésanté Ontario ([1 866 797-0000](tel:18667970000)) pour obtenir des conseils ou une évaluation, notamment pour déterminer si elles doivent passer un test de dépistage de la COVID-19.

¹ Nota – Le Tribunal détermine la forme de l'audience (en personne, électronique ou audition sur documents, ou encore une combinaison de ces formes) par ordonnance pendant le processus d'audience préliminaire conformément à ses Règles et Directions de pratique.

² Nota – Les représentants de services d'urgence ou autres premiers intervenants qui entrent dans une entreprise ou un organisme en situation d'urgence n'ont pas à passer de test de dépistage.

**Financial Services
Tribunal**

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

**Tribunal des services
financiers**

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca

**A. Questions obligatoires**

1. Avez-vous actuellement un ou plusieurs des symptômes énumérés ci-dessous, nouveaux ou aggravés? Ces questions ne concernent pas les conditions cliniques ou des symptômes liés à d'autres causes ou conditions connues.

Avez-vous <u>un ou plusieurs</u> des symptômes suivants?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fièvre ou frissons	Température de 37,8 °C / 100 °F ou plus <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Toux ou toux aboyante (laryngite)	Non liée à l'asthme, aux voies respiratoires réactionnelles post-infectieuses, à la MPOC ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Essoufflement	Non lié à l'asthme ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Diminution ou perte du goût ou de l'odorat	Non liée à des allergies saisonnières, des troubles neurologiques ou d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(Pour les adultes de 18 ans et plus) Fatigue extrême, léthargie, malaise ou myalgie	Si vous <u>n'avez pas été vacciné(e)</u> contre la COVID-19 dans les 72 dernières heures et que vous avez une fatigue inhabituelle, un manque d'énergie (non lié à une dépression, à une insomnie, à un dysfonctionnement de la thyroïde ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà), des douleurs musculaires ou des douleurs liées aux ligaments, aux tendons et aux tissus mous qui relient les os, les organes et les muscles, vous devriez répondre « Oui » à cette question. Si vous <u>avez été vacciné(e)</u> contre la COVID-19 dans les 72 dernières heures et que vous avez une légère fatigue qui est apparue seulement après avoir reçu votre vaccin, mais non les symptômes inhabituels mentionnés dans les questions précédentes, vous devriez répondre « Non » à cette question. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(Pour les enfants de moins de 18 ans) Nausées, vomissements ou diarrhée	Non liés au syndrome du côlon irritable, à de l'anxiété, aux crampes menstruelles ou à d'autres causes ou affections connues dont ils souffrent déjà <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Financial Services
Tribunal**

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

**Tribunal des services
financiers**

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



2. Dans les 14 derniers jours, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada ET été avisé de vous placer en quarantaine (conformément aux exigences fédérales de quarantaine)?

Oui Non

3. Un médecin ou un autre professionnel de la santé, ou encore le bureau de santé publique, vous a-t-il dit que vous devriez vous isoler (rester à la maison)? Cela peut-être à cause d'une éclosion ou d'une recherche de contacts.

Oui Non

4. Dans les 10 derniers jours, avez-vous été en contact étroit avec quelqu'un qui a actuellement la COVID-19?

Si la santé publique vous a avisé que vous n'avez pas besoin de vous isoler (p. ex., parce que vous êtes entièrement vacciné³ ou parce que vous avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé à sortir de l'isolement depuis), répondez « Non ».

Oui Non

Si vous avez déjà passé un test de dépistage en réponse à l'Alerte et avez reçu un résultat négatif, répondez « Non ».

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui Non

5. Dans les 10 derniers jours, avez-vous reçu un résultat positif à la suite d'un test antigénique rapide ou d'un test d'autodépistage fait à la maison?

Si vous avez reçu un résultat négatif depuis à la suite d'un test PCR en laboratoire, répondez « Non ».

Oui Non

³ Une personne est considérée comme entièrement vaccinée après avoir reçu sa deuxième dose d'une série de vaccins de deux doses contre la COVID-19 ou un vaccin à une seule dose contre la COVID-19 (p. ex., Johnson et Johnson) plus de 14 jours auparavant.

**Financial Services
Tribunal**

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

**Tribunal des services
financiers**

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



6. Dans les 14 derniers jours, une personne de votre ménage (une personne avec qui vous vivez) a-t-elle voyagé à l'extérieur du Canada ET été avisée de se placer en quarantaine (conformément aux exigences fédérales de quarantaine)

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui Non

7. Dans les 10 derniers jours, une personne avec qui vous vivez a-t-elle été identifiée comme contact étroit d'une personne qui a actuellement la COVID-19 ET a été avisée de s'isoler par un médecin ou un autre professionnel de la santé, ou encore un bureau de santé publique?

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui Non

8. Une personne avec qui vous vivez a-t-elle actuellement de nouveaux symptômes de COVID-19 ou attend-elle les résultats de tests après avoir eu des symptômes?

Si la personne qui a des symptômes a été vaccinée contre la COVID-19 dans les 48 dernières heures et qu'elle a un peu de fatigue, des douleurs musculaires ou des douleurs articulaires qui ont commencé seulement après la vaccination, répondez « Non ».

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

9. Êtes-vous entièrement vacciné(e)?

Si vous êtes entièrement vacciné(e), répondez "Oui". Sinon, répondez « Non ». Si vous ne voulez pas répondre, choisissez « Refuse de répondre ».

Oui Non Refuse de répondre

Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



B. Résultats de l'auto-évaluation

1. Participants pouvant se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal

- a. Sous réserve des ordonnances du Tribunal, des résultats de nouvelles auto-évaluations et de l'observation des exigences présentées ci-après, les participants qui ont répondu « **NON** » à **toutes les questions 1 à 8 inclusivement** et « **OUI** » à la **question 9** pourront se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal aux dates que le Tribunal aura fixées à cette fin. Les participants devront présenter au greffier une preuve acceptable de vaccination complète conforme au guide du ministère de la Santé⁴ avant de se présenter au Tribunal et une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au moment d'entrer dans les bureaux du Tribunal. Pendant qu'ils se trouvent dans les bureaux du Tribunal, les participants doivent continuer de suivre toutes les mesures de santé publique, y compris port du masque, distanciation physique et hygiène des mains, conformément aux directives du greffier ou du Tribunal.
- b. Sous réserve des ordonnances du Tribunal et des résultats d'une nouvelle auto-évaluation, les participants qui ont répondu « **NON** » à **toutes les questions 1 à 8** et « **NON** » ou « **Refuse de répondre** » à la **question 9** pourront se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal aux dates prévues par le Tribunal à cette fin si :
 - i. les participants déposent auprès du greffier, avant de se présenter, une confirmation écrite acceptable fournie par un médecin ou une infirmière de catégorie supérieure⁵ qui énonce les raisons médicales pour lesquelles ces personnes sont exemptées de la vaccination complète contre la COVID-19, conformément au guide du ministère de la Santé⁶, et précise la période de validité de la raison médicale;
 - ii. le Tribunal détermine, après consultation avec toutes les parties et d'autres participants présents en personne, qu'il est raisonnable de permettre à ces personnes d'être présentes;
 - iii. les participants présentent au greffier une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au moment d'entrer dans les bureaux du Tribunal;
 - iv. pendant qu'ils sont dans les bureaux du Tribunal, les participants continuent de respecter toutes les mesures de santé publique, dont le port du masque, la distanciation physique et l'hygiène des mains, conformément aux directives du greffier ou du Tribunal;
 - v. les participants présentent une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 et s'il est déterminé qu'ils sont admissibles en vertu du paragraphe 3 ci-dessous.

⁴https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/guidance_proof_of_vaccination_for_businesses_and_organizations.pdf

⁵ Les infirmières de la catégorie supérieure désignent les infirmières autorisées qui possèdent une formation et une expérience plus poussées en soins infirmiers, lesquelles leur permettent d'exercer la profession à titre d'infirmières praticiennes.

⁶ Voir note 4.

Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



2. Participants qui ne peuvent pas se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal

- a. Les participants qui ne remplissent pas ou ne déposent pas leur auto-évaluation ou le questionnaire auprès du greffier ou qui répondent « **OUI** » à **au moins une des questions de 1 à 8 inclusivement**, sous réserve du paragraphe 3 ci-dessous, même s'ils sont entièrement vaccinés, **ne pourront pas se présenter en personne** dans les bureaux du Tribunal. Le Bureau du médecin hygiéniste en chef recommande que les participants qui ont répondu « **OUI** » à **au moins une des questions de 1 à 8 inclusivement** s'isolent immédiatement et communiquent avec leur fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario ([1 866 797-0000](tel:18667970000)) pour demander conseil ou une évaluation, et notamment s'ils doivent passer un test de dépistage de la COVID-19.
- b. Les participants décrits à l'alinéa a. ci-dessus peuvent se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal s'il est déterminé qu'ils sont admissibles en vertu du paragraphe 3 ci-dessous.

3. Test de dépistage de la COVID-19 négatif – Le Tribunal peut envisager de permettre aux participants visés par les paragraphes 1 et 2 ci-dessus de se présenter en personne aux bureaux du Tribunal, si après avoir rempli l'auto-évaluation et l'avoir présentée au greffier et si, après une nouvelle évaluation par l'entremise du questionnaire le jour où ils doivent se présenter en personne, ces participants remettent au greffier une preuve écrite satisfaisante d'un test de dépistage négatif fait au plus tard 72 heures avant de se présenter au Tribunal ou dans tout autre délai que le Tribunal juge acceptable dans les circonstances.

4. Réévaluation et nouveau test de dépistage le jour de la comparution – Le greffier enverra par courriel le questionnaire à tous les participants qui peuvent se présenter en personne la veille du premier jour où ils se présenteront dans les bureaux du Tribunal. Ces participants devront remplir et signer le questionnaire et le renvoyer par courriel le matin de la journée où ils doivent se présenter au Tribunal, sauf si des dispositions différentes acceptables ont été prises avec le greffier. Dans le cas d'audiences qui durent plus d'une journée, à la fin de chaque journée, le greffier enverra par courriel aux participants autorisés à se présenter en personne une demande de confirmation que le questionnaire qu'ils ont présenté le premier jour demeure exact et inchangé. Les participants devront envoyer cette confirmation le jour où ils doivent se présenter aux bureaux du Tribunal en personne avant leur arrivée aux bureaux du Tribunal. Si le greffier n'a pas reçu la confirmation, il demandera aux participants de la présenter ou de remplir un nouveau questionnaire à leur arrivée aux bureaux du Tribunal. Le greffier informera le Tribunal du non-respect de ces exigences ou si un participant ne semble plus avoir le droit de se présenter en personne en raison de ses réponses au questionnaire. Le Tribunal déterminera les prochaines étapes.

Outre les exigences susmentionnées, lorsqu'ils arrivent dans les bureaux du Tribunal chaque jour, les participants qui peuvent se présenter en personne devront montrer leur carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au greffier et confirmer que le greffier a reçu leur questionnaire ou confirmation par courriel rempli et signé, selon le cas. Les greffiers et les membres du Tribunal qui sont présents devront aussi remplir et présenter le questionnaire et les confirmations du questionnaire ou du courriel, selon le cas, chaque jour. Les questionnaires remplis et les courriels de confirmation des greffiers seront présentés au président du comité d'audit du Tribunal.

5. Changement de circonstances – Si une des réponses à l'auto-évaluation ou au questionnaire change pendant la journée, les résultats de l'auto-évaluation et du questionnaire ne sont plus valides

**Financial Services
Tribunal**

25 Sheppard Ave. W.
Suite 100
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294
Facsimile: (416) 226-7750
Toll Free: 1-800-668-0128
Email: contact@fstontario.ca

**Tribunal des services
financiers**

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294
Télécopieur : 416 226-7750
Sans frais : 1 800 668-0128
Courriel : contact@fstontario.ca



et les participants devront peut-être passer un autre test de dépistage si le Tribunal le juge nécessaire (voir ci-dessus).

- 6. Présence par voie électronique aux bureaux du Tribunal** – Les participants qui ne peuvent pas se présenter en personne aux bureaux du Tribunal peuvent assister par voie électronique aux audiences conformément aux ordonnances du Tribunal et aux directives du greffier qui s'appliquent à leur procédure, et conformément aux règles, au guide sur les procédures et aux directives du Tribunal.
- 7. Dossier confidentiel** – Tous les dossiers constitués dans le cadre du processus d'évaluation des participants seront confidentiels et pourront être divulgués uniquement si la loi l'exige.

C. Ressources

Page Web [La COVID-19 \(le coronavirus\) en Ontario](#) (pour trouver un centre de dépistage, vérifier vos résultats, apprendre comment arrêter la propagation du virus).

JE CONFIRME PAR LES PRÉSENTES QUE J'AI COMPRIS LES EXIGENCES ET LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS CI-DESSUS. JE CONFIRME ÉGALEMENT QUE LES RÉPONSES DONNÉES DANS L'AUTO-ÉVALUATION SONT VRAIES ET CORRECTES À LA DATE FIGURANT CI-DESSOUS.

Date - _____

Nom du participant (en caractères d'imprimerie) - _____

Signature du participant - _____

Numéro de téléphone du participant - _____